



*Pôle Stratégie, Médias et
Communication*

Hôtel de Matignon, le 4 mars 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, a présidé le Comité interministériel de la jeunesse ce mardi 4 mars 2014, en présence de 18 ministres et 9 autres représentés.

Le Premier ministre a souhaité ainsi souligner à nouveau le caractère prioritaire de la jeunesse dans la politique du Gouvernement.

Ce Comité interministériel a pris connaissance du premier « État annuel de la jeunesse » dont le principe avait été retenu au CIJ 2013. Ce tableau rassemble notamment nombre d'indicateurs sociaux, économiques et culturels visant à mesurer l'efficacité des engagements gouvernementaux au regard de l'objectif que la jeunesse française vive mieux en 2017 qu'en 2012. Ce document a été élaboré par l'INJEP et a fait l'objet d'un travail de concertation approfondi avec les 19 organisations de jeunes regroupées dans le Forum français de la jeunesse.

Le Comité interministériel a par ailleurs pris acte de l'état d'avancement des 47 mesures prises lors du CIJ 2013. 27 d'entre elles peuvent être considérées comme mises en œuvre. Le CIJ a exprimé la volonté de poursuivre cette progression en 2014. Il a également décidé de nouvelles mesures pour 2014 dont plusieurs découlent des propositions des organisations de jeunes, notamment la « clause impact jeunesse » dans les textes législatifs et réglementaires dont le principe a été arrêté.

Le Comité interministériel de la jeunesse 2014 aura été ainsi marqué par un effort de dialogue sans précédent avec les mouvements de jeunesse, confirmant l'objectif du Premier ministre et du Gouvernement de construire une politique non seulement pour la jeunesse mais avec la jeunesse.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 - 01 42 75 80 15

smc@pm.gouv.fr